

COMPT E - R E N D U

**SIVOM DU CANTON
DE MOUTIERS**
53 Place de l'Hôtel de Ville
73600 MOUTIERS

Date de la convocation	06 novembre 2008
Date d'affichage	06 novembre 2008
Membres en exercice	32
Membres présents	23
Membres votants	25

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le deux décembre à dix neuf heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

COMMUNE -NOM -Prénom	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	PROCURATION
AIGUEBLANCHE				
Jean Louis NIEMAZ		X		
Jacky REGAZZONI	X			
LES AVANCHERS				
Robert VORGER	X			Reçoit procuration de Rémy PERRET
Rémy PERRET		X		Donne procuration à Robert VORGER
LE BOIS				
Jean LAYMOND	X			
Guy BATTENDIER		X		
BONNEVAL				
Louis HYVOZ	X			
Stéphane HYVOZ	X			
FEISSONS SUR ISERE				
François DUNAND	X			
Anna RIMBOUD		X		
FONTAINE LE PUIIS				
Bernard CHATELLET	X			
Marin SOLIER		X		
HAUTECOUR				
Christophe LAMBERT	X			Reçoit procuration de Christian CULLET
Christian CULLET		X		Donne procuration à Christophe LAMBERT
LA LECHERE				
Pierre FORAT	X			
Bruno MAGNIEN	X			
MOUTIERS				
NIVELLE Philippe	X			
Aïcha DEMONNAZ	X			
NOTRE DAME DU PRE				
Henri BORLET	X			
Philippe BLAFFA			X	
SALINS LES THERMES				
Jacky DE MARTIN	X			
Maxime SILVESTRE	X			
SAINT JEAN DE BELLEVILLE				
Fabrice PANNEKOUCKE	X			
Eric MARTINEZ			X	
SAINT MARCEL				
Jean-Pierre MIRANDE	X			
Aurélie GUILLOT	X			
SAINT MARTIN DE BELLEVILLE				
M. Jean Luc DIMAND	X			
Carole GROS			X	
SAINT OYEN				
Thierry BRUNIER	X			
Yves AIMOZ	X			
VILLARLURIN				
Maurice SCIOSCIA	X			
Jean-Paul ULLIEL	X			

Assistait également à la réunion M. Nouare KISMOUNE.

ORDRE DU JOUR



1. Exposé de Madame Chantal FAURE Conseil général de la Savoie- Projet de chantier d'insertion multi services sur le canton de Moûtiers.
2. Approbation du Compte rendu de la réunion du 02 septembre 2008.
3. Publicité des arrêtés du Président.
4. Débat d'Orientation Budgétaire 2009
5. Décision modificative : transfert de crédits
6. Convention avec l'Etat pour la dématérialisation des transmissions des actes administratifs
7. Convention d'utilisation des locaux sportifs
8. École de musique :
 - Contrats des professeurs
 - Conventions de mise à disposition des professeurs de musique
9. Fixation d'une durée d'amortissement pour un véhicule de transport
10. Questions diverses.

1. Exposé de Madame Chantal FAURE Conseil général de la Savoie- Projet de chantier d'insertion multi services sur le canton de Moûtiers.

L'exposé réalisé (voir document en annexe), le Président propose que les communes soient saisies de cette initiative. A partir des réponses qui seront données, le SIVOM pourrait coordonner l'action des chantiers sur son territoire.

2. Approbation du Compte rendu de la réunion du 02 septembre 2008.

Le CR est approuvé

3. Publicité des arrêtés du Président.

Néant

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2009

SIV 2008-28/DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

Rapporteur : Jean Luc DIMAND

LE COMITE SYNDICAL,

VU l'article 11 de la loi du 6 février 1992,

Après avoir pris connaissance des propositions de crédits, des diverses opérations de fonctionnement et d'investissement à inscrire au budget primitif 2009,

PREND ACTE du bon déroulement du Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du budget 2009.

Reçu en Sous-Préfecture le

5. Décision modificative : transfert de crédits

SIV 2008-29/ BUDGET PRIMITIF 2008 : DECISION MODIFICATIVE

Rapporteur : Jean Luc DIMAND

Le Vice-président rappelle que la séance du 25 février 2008 a été consacrée au vote du budget primitif. A la suite de l'exécution de ce dernier, il y a lieu de réaliser une augmentation de crédits ainsi qu'un transfert de crédits.

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,

VOTE les virements de crédits suivants :

➤ **Section de fonctionnement -**

	BP 2008	DM2	TOTAL BP + DM
Fonction 252 Transport scolaire Compte crédité Chapitre 011 : Article 611 : Contrat prestations de service	1 083 000 €	+200 000 €	1 283 000 €
Fonction 252 Transport scolaire Compte crédité Chapitre 74: Article : 7473 : Subvention département	767 818,91€	+ 200 000 €	967 818,91 €
Fonction 020 Administration générale Compte crédité Chapitre 012 : 64 111 : Charges de personnel	55 000	+25 000	80 000 €
Fonction 252 Transport scolaire Compte crédité Chapitre 011 : Article 611 : Contrat prestations de service	1 283 000 €	-25 000	1 258 000 €

Reçu en Sous-Préfecture le

6. Convention avec l'Etat pour la dématérialisation des transmissions des actes administratifs

SIV 2008-30/ TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Rapporteur : Jean Luc DIMAND

Le Vice-président rappelle que la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités prévoit que les actes des autorités décentralisées soumis au contrôle de légalité peuvent être transmis par la voie électronique au représentant de l'Etat.

Dans le cadre du projet ACTES (Aide au contrôle de légalité dématérialisé), le ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire a lancé un programme de dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité des actes des collectivités locales.

Les objectifs de cette dématérialisation pour les collectivités locales sont :

- l'accélération des échanges avec la préfecture et la réception quasi immédiate de l'accusé de réception ;
- la réduction des coûts liés à l'envoi et à l'impression des actes en plusieurs exemplaires ;
- l'intégration du contrôle de légalité dans une chaîne de dématérialisation complète et ininterrompue.

Un prestataire, (Sté Caisses des Dépôts et Consignation- Confiance Electronique Européenne) dans le cadre d'une consultation, a été désigné pour sécuriser cette opération.

La Préfecture de la Savoie a décidé de s'inscrire dans cette démarche. Il convient maintenant de passer une convention avec la Préfecture de la Savoie afin de fixer notamment les modalités de mise en oeuvre de cette dématérialisation.

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec la Préfecture de la Savoie,

AUTORISE le Président à signer la convention,

DIT que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

Reçu en Sous-Préfecture le

7. Convention d'utilisation des locaux sportifs

SIV 2008-31 / **CONVENTIONS D'OCCUPATION DU COMPLEXE SPORTIF INTERCOMMUNAL**

Rapporteur : Christophe LAMBERT

M. le Vice-président rappelle au Comité syndical que le complexe sportif intercommunal est mis à la disposition des collèges et lycées de Moûtiers entre 08 heures 00 et 17 heures 30 tous les jours scolarisés.

En dehors de ces plages horaires, la Commune de Moûtiers et les Associations du Canton sont autorisées à utiliser cet équipement dans des conditions définies par convention.

Le tarif horaire a été fixé par délibération à :

- 08,10 € pour les salles et la SAE.
- 16,20 € pour la SAE par les Associations non représentées sur le Canton.

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer les conventions annexées à la présente délibération, précisant les conditions d'utilisation du complexe par la Commune de Moûtiers et les Associations pour 2008/2009.

Reçu en Sous-Préfecture le

8. École de musique : ➤ Contrats des professeurs

SIV 2008-32/

CONTRATS DES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ANNEE 2008/2009

Rapporteur : Jean Pierre MIRANDE

M. le Vice-président rappelle au Comité Syndical que la gestion de l'École de Musique nécessite cette année, l'embauche de 4 professeurs de musique et d'un professeur de chant pour la période du 01/11/2008 au 31/10/2009.

Le nombre d'élèves inscrits dans les différentes disciplines détermine l'emploi du temps des enseignants et définit la durée hebdomadaire de leur travail. La rémunération est calculée par référence d'une part au grade de la filière culturelle auquel l'agent est rattaché et d'autre part aux indices de la fonction publique territoriale.

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les contrats de travail des professeurs de musique qui sont joints à la présente délibération. Ces contrats sont conclus pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2009.

AUTORISE le Président à les signer.

Reçu en Sous-Préfecture le

➤ Conventions de mise à disposition des professeurs de musique

SIV 2008-33/

Conventions avec la Communauté de Communes du Canton d'AIME et la Maison de l'Intercommunalité pour la mise à disposition de Professeurs de Musique 2008/2009

Rapporteur : Jean Pierre MIRANDE

M. le Vice-président rappelle au Comité syndical que les écoles de musique de Tarentaise collaborent activement dans le sens d'une mutualisation de leurs moyens. En ce sens, les écoles de musique de Bourg Saint Maurice, d'Aime et de Moûtiers font appel à des professeurs pour dispenser l'enseignement musical. Ces professeurs peuvent faire l'objet d'une mise à disposition dans le cadre de conventions.

Cette coopération entre Etablissements présente l'avantage d'assurer aux enseignants concernés un volume horaire convenable.

Pour l'année scolaire 2008/2009, la CCCA sollicite la mise à disposition de six professeurs pour 30 heures d'enseignement par semaine.

Le SIVOM de Moûtiers sollicite pour sa part la CCCA pour la mise à disposition d'un enseignant de théâtre 1 heure par semaine pour la période du 1^{er} novembre au 30 septembre 2008.

Le SIVOM de Moûtiers sollicite également la Maison de l'intercommunalité de Bourg Saint Maurice pour la mise à disposition d'un professeur à raison de 03h30 par semaine pour la période du 1^{er} octobre 2008 et pour une durée d'un an.

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes des conventions à intervenir avec la CCCA et la Maison de l'Intercommunalité de Bourg Saint Maurice, annexées à la présente délibération.

AUTORISE le Président à les signer et le charge de leur application.

Reçu en Sous-Préfecture le

9. Fixation d'une durée d'amortissement pour un véhicule de transport

SIV 2008-34/

FIXATION D'UNE DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS RENOUVELABLES (véhicules d'occasion)

Rapporteur : Jean Luc DIMAND

Le Vice-président rappelle que lors de la précédente séance, le Comité syndical a décidé d'acquérir un véhicule de transport d'enfants d'une capacité de neuf places

Il est rappelé à l'Assemblée, que le Conseil avait délibéré afin de fixer les durées d'amortissement des biens renouvelables. Il est proposé de compléter cette délibération comme suit :

A compter du 01 juillet 2008 ☞

TYPES DE BIENS	DUREE PROPOSEE
Véhicules d'occasions	4 ans

L'amortissement pratiqué sera de type linéaire et les biens d'une valeur inférieure à 600€ seront amortis en 1 année.

Il est demandé à l'Assemblée d'accepter ces nouvelles durées d'amortissement.

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE les propositions qui lui sont faites et fixe les durées d'amortissement comme suit , à compter du 1er juillet 2008 ☞

TYPES DE BIENS	DUREE PROPOSEE
Véhicules d'occasions	4 ans

L'amortissement pratiqué sera de type linéaire et les biens d'une valeur inférieure à 600€ seront amortis en 1 année.

Reçu en Sous-Préfecture le

10. Questions diverses.

La prochaine séance du Comité syndical est fixée au **MERCREDI 28 JANVIER 2009 à 19h00.**

Moûtiers, le 30 décembre 2008,
Le Président
Philippe NIVELLE